



PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 9 juin 2023

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 17h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire**

* * * * *

Date de convocation : 02 juin 2023

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Laurette DEBERLE (arrivée à 17h20), Pauline GROSPEAUD (partie à 18h30)

Absent : Benoît BRIAND, Aloïs BUMB,

Secrétaire de séance : Christine PEYROUX

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06/04/2023
- Elections sénatoriales : choix des délégués
- Subvention comité des fêtes pour le feu d'artifice
- Participation financière pour les concerts estivaux
- Validation devis pour travaux (mur vers rue du bac et parking de la fontaine)
- Réflexion projet parkings et demande de subvention à la Région
- Rénovation éclairage public au bourg
- Questions diverses
 - mise à jour règlement fonds façades

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a un point à rajouter à l'ordre du jour :
- tarifs d'articles à vendre au musée

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 06/04/2023

Approuvée à l'unanimité
(Laurette DEBERLE non présente)

2- Demande de subvention exceptionnelle du Comité des fêtes

M. le Maire explique que le Comité des fêtes a demandé une subvention exceptionnelle afin que la commune participe au financement du feu d'artifice du 29 juillet 2023. Il propose une aide de 1000€.

Délibération votée à l'unanimité

3- Participation pour les concerts et spectacles estivaux

M. le Maire détaille les animations prévues cet été. La dépense totale sera d'environ 2 500 € affectée au budget du village de vacances.

Décision votée à l'unanimité

4- Validation devis pour travaux (mur vers rue du bac et parking de la fontaine)

La mise en œuvre proposée par l'entreprise *Bâtir* ainsi que les délais d'intervention très rapides motivent le choix pour cette entreprise pour la reconstruction du mur de soutènement du chemin conduisant aux pompes de relevage de la station d'épuration (dépense pour la commune d'environ 13 500 € HT).

L'entreprise *Bâtir* a besoin d'un accès large et solide à son nouvel espace de stockage de matériel. Le chemin en bordure du parking de la fontaine doit donc être repris (décapage de la terre qui sera transportée et utilisée pour remblayer l'extension du cimetière, empiérement, reprise de l'angle du mur du terrain de pétanque). L'entreprise s'engage à réaliser ces travaux avant le 14 juillet afin de libérer l'espace déjà empierré le long du parking de la fontaine pour développer/matérialiser de nouvelles places de parking à usage collectif (dépense pour la commune : 5 469 € HT)

Délibération votée à l'unanimité

5- Elections sénatoriales : choix des délégués

La commune doit élire un titulaire et trois suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023 au Puy-en-Velay, par un collège de grands électeurs. Après discussion, proposition est faite de voter pour M. le Maire comme titulaire.

Délibération votée à la majorité (6 pour, 1 abstention)

Puis les trois adjoints dans l'ordre (Roland Deberle, Christine Peyroux, Pierre-Jean Gallet) comme suppléants.

Délibération votée à l'unanimité

Le titulaire et les suppléants acceptent la mission qui leur est confiée.

6- Tarifs musée

M. le Maire présente les tarifs complémentaires de revente de jeux au musée proposés par Jocelyn Crespy pour cet été.

Délibération votée à l'unanimité

7- Rénovation éclairage public au bourg

M. le Maire explique que l'installation d'une horloge programmable et d'une application sur un téléphone pour un ou deux élus permettrait de modifier les horaires d'éclairage dès que nécessaire (pour le centre du bourg) plus facilement et sans avoir à faire intervenir un technicien extérieur dont l'intervention est actuellement facturée. Monsieur le maire propose de réaliser la dépense de 1 023,49 €.

Délibération acceptée à l'unanimité

8- Réflexions projet parking et demande de subvention à la région

Face à un besoin global de places de stationnement dans le village, il est imaginé d'aménager des places le long de la rue des tilleuls (côté du mur du Parc de Mme Passot) et dans la cour de l'ancienne école publique. Le cabinet *Osmose paysages* a chiffré à 100 000 à 110 000 € ces aménagements pour approximativement une quinzaine de places. La région pourrait accorder une aide de 40% du coût dans le cadre du contrat bonus ruralité. Afin de réduire préalablement le montant chiffré, plusieurs pistes sont évoquées : simplifier les aménagements proposés rue des tilleuls, réaliser en interne quelques-uns des travaux notamment sur la cour de l'ancienne école... Il est à noter que le projet induit de revoir le plan de circulation rue des tilleuls. Le projet va être travaillé dans les quelques semaines à venir.

9-Questions diverses

Mise à jour du règlement fonds façades

Pour harmoniser le calendrier de la commune et celui de communauté de commune, les dossiers seront désormais à déposer avant le 31 décembre pour une réalisation l'année suivante.

Les dossiers présentés devront être d'un montant d'au moins 2 000 € HT de travaux.

Rappel est fait que les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de la subvention.

Fin de séance à 19h

Signature secrétaire de séance

Signature Maire